

**AVIS PUBLIC
PROJET DE RÈGLEMENT 2741-2019-1
ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION**

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT 2741-2019-1

Le conseil municipal a adopté, par sa résolution n° 546-2019, à sa séance du 16 décembre 2019, le projet de règlement 2741-2019-1 modifiant le Règlement de zonage 2368-2010, concernant l'ajout des usages de services professionnels et d'entrepreneur avec entreposage extérieur dans la zone Bm01C (secteur de la rue Sherbrooke entre la limite municipale de la Ville de Sherbrooke et la rue du Domaine).

Les principaux objets de ce projet de règlement sont :

<i>Article</i>	<i>Objet</i>	<i>Zones existantes concernées</i>
1	Ajouter la zone commerciale Bm01C (secteur rue Sherbrooke entre la limite municipale de la Ville de Sherbrooke et la bretelle de la sortie 123 de l'Autoroute-des-Cantons-de-l'Est menant à la rue Sherbrooke) aux zones où l'entreposage extérieur et le remisage extérieur sont prohibés en cour avant. Des normes particulières s'appliquent pour un lot de coin. (art. 25)	Bm01C
2	Permettre les usages de service professionnel et d'entrepreneur avec entreposage extérieur dans la zone commerciale Bm01C (secteur rue Sherbrooke entre la limite municipale de la Ville de Sherbrooke et la bretelle de la sortie 123 de l'Autoroute-des-Cantons-de-l'Est menant à la rue Sherbrooke). (Annexe V)	Bm01C

Ce projet de règlement concerne la zone Bm01C.

Ce projet de règlement, conformément à la loi, fera l'objet d'une assemblée publique de consultation qui sera tenue **le mardi 14 janvier 2020 à 19 h 30**, dans la salle du conseil municipal de l'hôtel de ville de Magog, au 7, rue Principale Est, Magog.

Au cours de cette assemblée publique de consultation, Madame la mairesse ou un membre du conseil désigné par elle expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Ce projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Ce projet de règlement peut être consulté au Service du greffe situé au 7, rue Principale Est, à Magog, aux heures ordinaires de bureau et sur notre site internet au www.ville.magog.qc.ca/avispublics. Toutefois, pour plus d'informations concernant ce projet de règlement, veuillez contacter la Division urbanisme au numéro 819 843-3333, poste 540.

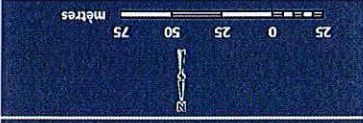
Le plan de la zone concernée est annexé au présent avis.

Donné à Magog, le 18 décembre 2019


 M^{me} Marie-Pierre Gauthier
 Greffière adjointe

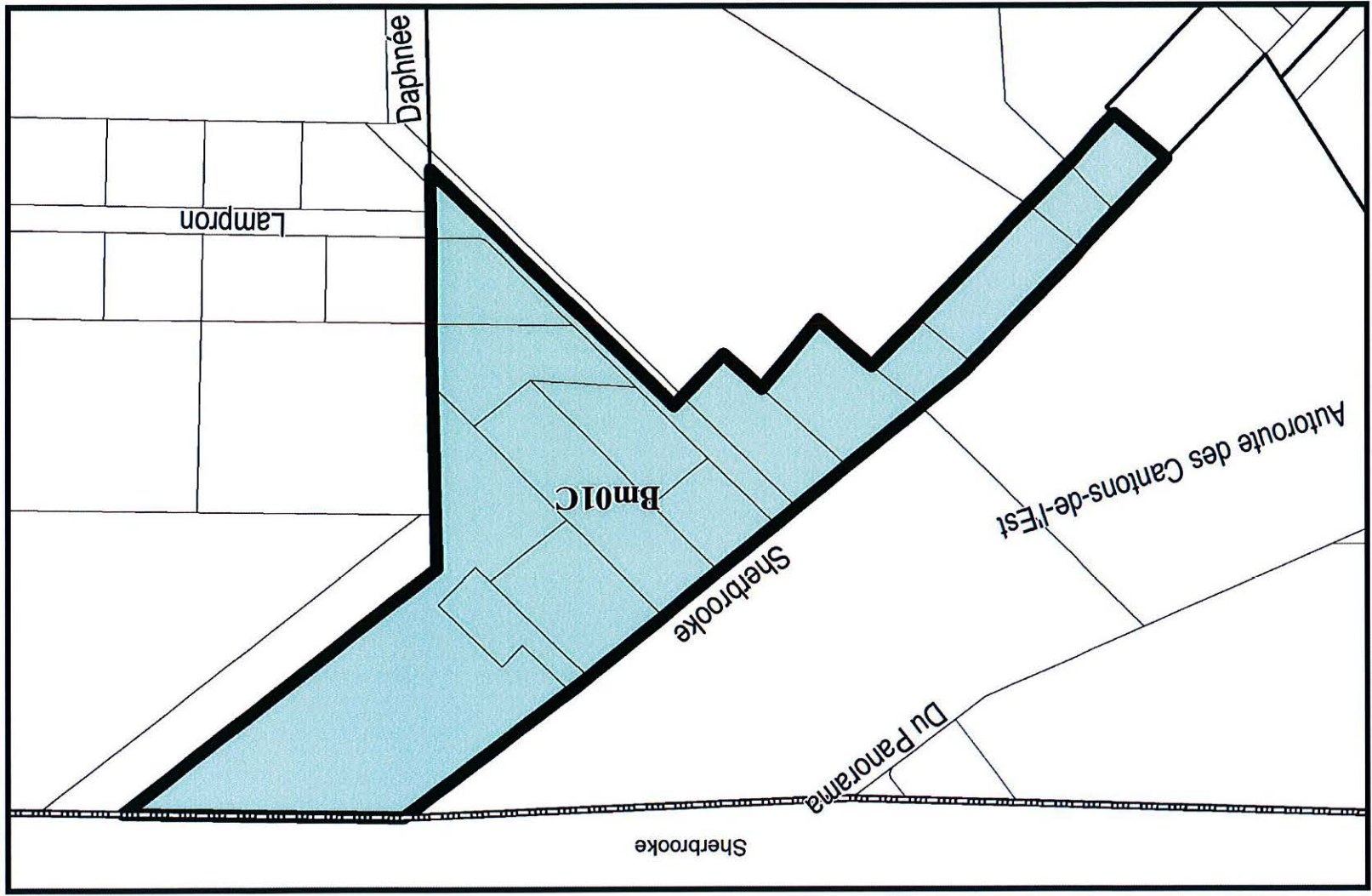
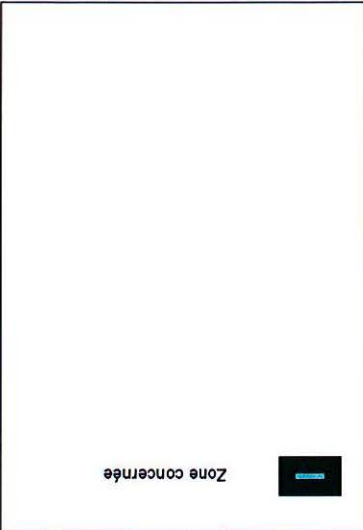
Nom fichier :
Plan no. :
Séquence :

Préparé par : Lysanne Hébert Date : 2019-09-13
Technicien en urbanisme,
Division urbanisme
Approuvé par : Mélissa Charbonneau
Coordonnatrice,
Division urbanisme



ZONAGE
Zones concernées

VILLE DE MAGOG
PLANIFICATION ET DÉVELOPPEMENT
DU TERRITOIRE



Nom fichier :	Plan no. :	Séquence :
Approuvé par : Mélissa Charbonneau Division urbanisme, Coordonnatrice		
Préparé par : Lyssane Hébert Technicienne en urbanisme, Division urbanisme Date : 2019-09-13		
<p align="center">ZONAGE</p> <p align="center">Zone concernée et zones contigües</p>		
<p align="center">VILLE DE MAGOG</p> <p align="center">PLANIFICATION ET DÉVELOPPEMENT</p> <p align="center">DU TERRITOIRE</p>		
<p>Zone concernée</p> <p>Zone contigüe</p>		

